ENTRE BEAUCE & PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre, sur convocation adressée le 15 septembre, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Pontgouin, sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, David GALLOU, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Eric MASSOT, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Séverin SERGENT (suppléant de Jean-Luc JULIEN), Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Eric BRULE à Bruno SAILLANT, Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Nathalie CORDERY à Hervé BUISSON, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Catherine FOURBET à Michelle ELLEAUME, Sylvie GAREL à Jean-Claude HAY, Olivier GOGUE à Bruno TARANNE, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Sylvia POUPIN à Carla PEREIRA

Absents excusés : Laurent TAILLAND

Absent : Catherine GALAND, Antony GODE, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de conseillers présents : 41
Nombre de conseillers votants : 51

Secrétaire de séance : Sylvie ZWIEBEL

DELIBERATION N°2026-173
MARCHE D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE CHARTRES, CHARTRES METROPOLE ET LA VILLE DE MAINTENON

Afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole et la Ville de Chartres ont souhaité s'associer pour grouper la gestion globale de l'éclairage public et les prestations annexes et associées. La convention est entrée en vigueur le 9 mars 2016. La commune de Maintenon a rejoint ce groupement de commandes le 11 juillet 2018.

La convention est conclue pour une durée de neuf ans, expressément renouvelable une fois, par reconduction expresse pour une durée équivalente à la durée initiale précitée (9 ans). La convention est en vigueur depuis le 9 mars 2016. Après un renouvellement en 2025, la fin de la convention est le 8 mars 2034.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026

Dans ce cadre, il a été proposé à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche de rejoindre, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivant du Code de la commande publique, le groupement de commandes ayant pour objet la passation de marchés publics pour les prestations relatives à la gestion globale de l'éclairage public et les prestations annexes et associées, afin de satisfaire les besoins propres de chacun des membres du groupement.

Ainsi, il est proposé d'approuver la convention de groupement jointe.

La convention constitutive jointe précise les modalités de fonctionnement du groupement. Elle stipule que Chartres Métropole est coordonnateur. Ses missions et les modalités financières sont définies dans la convention.

Pour permettre le choix des attributaires des marchés passés sur le fondement du groupement précité par chacun de ses membres, il est décidé de constituer une commission d'appel d'offres ad hoc, dans les conditions définies aux articles du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué une commission d'appel d'offres composée des membres suivants :

- Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;
- Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.
Il est donc proposé d'élire, parmi les membres de la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les membres de la Commission d'appel d'offres relative au groupement de commande susmentionné. Il convient d'élire parmi ces membres un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes relatif à la gestion globale de l'éclairage public et les prestations annexes et associées ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes pour la gestion globale de l'éclairage public et les prestations annexes et associées ;
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour ce groupement de commande :
    - Titulaire : Hervé BUISSON
    - Suppléant : Philippe SCHMIT
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

La secrétaire de séance
Sylvie ZWIEBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026